

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 12 juin 2009

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2009-9-6-1

Service consulté

**PROGRAMMATION GERPLAN 2009-2011
EN VUE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT**

Résumé : *Il vous est proposé de prendre connaissance de la programmation GERPLAN 2009-2011 des communautés de communes du Pays du Ried Brun, du Pays de Ribeauvillé, de la Vallée de Kayserberg, du Secteur d'Illfurth, du Pays de Thann, de Cernay et Environs, de la communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace ainsi que de leur projet de contrat 2009-2011 correspondant.*

Le vade-mecum GERPLAN, voté lors du BP 2006, améliore et sécurise la procédure d'élaboration et de mise en œuvre des GERPLAN. La première étape prévoit que les programmes d'actions prévisionnels des GERPLAN soient présentés en commission thématique, puis en Commission Permanente.

La commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie réunie le 11 mai dernier a validé le contenu des programmes d'actions prévisionnels des GERPLAN des communautés de communes du Pays du Ried Brun, du Pays de Ribeauvillé, de la Vallée de Kayserberg, du Secteur d'Illfurth, du Pays de Thann, de Cernay et Environs, de la communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace.

L'objectif de ce rapport est de vous présenter le projet de contrat GERPLAN de ces structures intercommunales afin de m'autoriser à contractualiser avec elles pour la mise en œuvre et le suivi technique et financier des actions prévues sur la période 2009-2011.

Pour mémoire, au moment du lancement effectif de l'action, la structure intercommunale saisit le Département pour une participation financière, à l'appui d'un dossier détaillé de demande de financement, les pièces à fournir étant précisées dans le vade-mecum GERPLAN. Après instruction, les dossiers passent directement en Commission Permanente.

GERPLAN de la communauté de communes du du Ried brun

La communauté de communes du Pays du Ried Brun s'est lancée dans la démarche GERPLAN en novembre 2000 et a validé son document cadre et le programme d'actions correspondant en octobre 2002.

Un premier contrat avec le Département sur la période 2006-2008 lui a permis de planifier et de continuer la mise en œuvre des actions lancées dès la validation de son programme cadre.

Elle envisage un renouvellement de contrat avec le Département pour la période 2009-2011 dans lequel elle prévoit une enveloppe globale de 300.000 € répartie de la manière suivante :

1- établir des connexions entre les milieux naturels	150.000 €
2- encourager la consommation de produits locaux provenant de pratiques agricoles durables	80.000 €
3- gestion différenciée des espaces verts publics et péri-urbains	30.000 €
4- favoriser les comportements éco-citoyens	40.000 €

La participation prévisionnelle du Département pour les 3 ans est évaluée à 105.147 €.

Sur la base du contenu du GERPLAN et en faisant référence au vade-mecum, le Département a établi avec la communauté de communes du Pays du Ried Brun un projet de contrat 2009-2011.

GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé

La communauté de communes du Pays de Ribeauvillé s'est lancée dans la démarche GERPLAN en janvier 2001 et a validé son document cadre et le programme d'actions correspondant en septembre 2004. Elle a démarré la mise en œuvre des actions dès l'automne 2004 et s'est engagée dans un premier contrat d'objectif avec le Département sur la période 2006-2008.

Afin de continuer la mise en œuvre des actions prévues ou démarrées, elle souhaite signer un nouveau contrat avec le Département pour la période **2009-2011** dans lequel elle prévoit une enveloppe globale de 2.599.526 € répartie de la manière suivante :

1- mise en place de sentiers et supports d'interprétation	261.944 €
2- préserver, entretenir et mettre en valeur les vergers haute-tige	300.196 €
3- ouverture des espaces	81.926 €
4- parvenir à un réseau hydrographique de qualité	920.920 €
5- politique de préservation et de rénovation des murets	430.560 €
6- favoriser l'enfouissement des réseaux aériens	77.740 €
7- favoriser l'insertion des étangs dans le paysage	47.840 €
8- soutenir et mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et des paysages	478.400 €

La participation prévisionnelle du Département pour les 3 ans est évaluée à 791.530 €.

Sur la base du contenu du GERPLAN et en faisant référence au vade-mecum, le Département a établi avec la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé un projet de contrat 2009-2011.

GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg

La communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg s'est lancée dans la démarche GERPLAN en avril 2003 et a validé son document cadre et le programme d'actions correspondant en novembre 2005.

Suite au premier contrat d'objectif 2006-2008 engagé avec le Département pour la mise en œuvre des actions retenues au titre de son GERPLAN, elle demande à poursuivre l'effort à travers un nouveau contrat 2009-2011. Elle prévoit ainsi une enveloppe globale de 4.378.460 € répartie de la manière suivante :

1- garder une agriculture de montagne vivante et durable	462.720 €
2- poursuivre les efforts paysagers et environnementaux en viticulture	2.586.400 €
3- respecter et valoriser l'environnement naturel et rural	907.200 €
4- favoriser l'intégration des équipements et extensions urbaines	287.140 €
5- axe transversal (poste animateur)	135.000 €

La participation prévisionnelle du Département pour les 3 ans est évaluée à 1.461.860 €.

Sur la base du contenu du GERPLAN et en faisant référence au vade-mecum, le Département a établi avec la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg un projet de contrat.

GERPLAN de la communauté de communes du Secteur d'Illfurth

La communauté de communes du secteur d'Illfurth s'est lancée dans la démarche GERPLAN en mars 2003 et a validé son document cadre et le programme d'actions correspondant en juin 2005.

Elle s'est engagée dans un premier contrat d'objectif avec le Département sur la période 2006-2008 et souhaite un renouvellement de contrat pour la période 2009-2011, dans lequel elle prévoit une enveloppe globale de 2.840.900 € répartie de la manière suivante :

1- sauvegarde des haies et des bosquets	29.900 €
2- protection des berges de cours d'eau	250.000 €
3- sensibilisation à l'environnement et au paysage	500.000 €
4- protection des périmètres de captage d'eau	MAET
5- protection et aménagement des ceintures vertes autour des villages	46.000 €
6- lutte contre les coulées de boue	2.000.000 €
7- maintien de la diversité paysagère grâce à la polyculture	15.000 €

La participation prévisionnelle du Département pour les 3 ans est évaluée à 1.212.100 €.

Sur la base du contenu du GERPLAN et en faisant référence au vade-mecum, le Département a établi avec la communauté de communes du Secteur d'Illfurth un projet de contrat.

GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Thann

La communauté de communes du Pays de Thann s'est lancée dans la démarche GERPLAN en janvier 2003 et a validé son document cadre et le programme d'actions correspondant en septembre 2004. Elle a démarré la mise en œuvre des actions dès l'automne 2004 et en 2006 a signé un contrat d'objectif avec le Département pour la période 2006-2008.

Elle envisage un renouvellement de contrat avec le Département pour la période 2009-2011 dans lequel elle prévoit une enveloppe globale de 2.748.664 € répartie de la manière suivante :

1- la maîtrise de l'enfrichement	633.880 €
2- la maîtrise de l'urbanisation résidentielle	0 €
3- l'insertion des agriculteurs dans la Communauté	139.932 €
4- les actions en faveur des paysages et des infrastructures	71.760 €
5- les actions en faveur des sites et du patrimoine	735.540 €
6- la requalification de l'entrée de la vallée de la Thur	0 €
7- les actions en faveur de l'eau	815.672 €
8- les actions en faveur du patrimoine naturel	334.880 €
9- les actions transversales ou connexes	17.000 €

La participation prévisionnelle du Département pour les 3 ans est évaluée à 1.060.842 €.

Sur la base du contenu du GERPLAN et en faisant référence au vade-mecum, le Département a établi avec la communauté de communes du Pays de Thann un projet de contrat.

GERPLAN de la communauté de communes de Cernay et Environs

La communauté de communes de Cernay et Environs s'est lancée dans la démarche GERPLAN en février 2004 et a validé son document cadre et le programme d'actions correspondant en septembre 2005.

Afin de continuer la mise en œuvre des actions prévues ou démarrées, elle souhaite signer un nouveau contrat avec le Département pour la période 2009-2011 dans lequel elle prévoit une enveloppe globale de de 1.355.799 € répartie de la manière suivante :

1- aménagement hydraulique des bassins versants	818.997 €
2- préserver et valoriser la qualité paysagère et écologique du piémont	133.566 €
3- favoriser la diversité de l'agriculture et des paysages dans la plaine agricole	26.533 €
4- améliorer l'intégration paysagère et la fonctionnalité écologique des zones d'activité, des axes de communication et des gravières	183.138 €
5- préserver les espaces de grande qualité écologique, paysagère, ainsi que les espaces agricoles à travers les documents d'urbanisme	8.731 €
6- développer la biodiversité dans les villes et leurs abords/ améliorer l'accueil en entrées de ville	47.362 €
7- sensibilisation à l'environnement et valorisation du patrimoine naturel	20.472 €
8- poste d'animateur GERPLAN	117.000 €

La participation prévisionnelle du Département pour les 3 ans est évaluée à 531.980 €.

Sur la base du contenu du GERPLAN et en faisant référence au vade-mecum, le Département a établi avec la communauté de communes de Cernay et Environs un projet de contrat.

GERPLAN de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace

La CAMSA s'est lancée dans la démarche GERPLAN en décembre 2004 et a validé son document cadre et le programme d'actions correspondant en février 2008.

Elle envisage de signer un contrat avec le Département pour la période 2009-2011 dans lequel elle prévoit une enveloppe globale de 3.767.400 € répartie de la manière suivante :

1- la régulation et la protection des eaux.	911.352 €
2- le patrimoine naturel	735.540 €
3- le paysage et le patrimoine	1.106.300 €
4- accroître l'agrément du territoire	850.356 €
5- la préservation d'une agriculture périurbaine	49.036 €

La participation prévisionnelle du Département pour les 3 ans est évaluée à 1.515.860 €.

Sur la base du contenu du GERPLAN et en faisant référence au vade-mecum, le Département a établi avec la CAMSA un projet de contrat.



Au regard de ces éléments, je vous propose de m'autoriser à signer les contrats GERPLAN 2009-2011 entre le Département et :

- la communauté de communes du Pays du Ried Brun,
- la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé,
- la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg,
- la communauté de communes du Secteur d'Illfurth,
- la communauté de communes du Pays de Thann,
- la communauté de communes de Cernay et Environs,
- la communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace.

Une rencontre officielle médiatisée sera organisée entre le Conseil Général et les structures intercommunales concernées pour la signature de ces contrats.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER